



DELIBERATION N° 2026-006

OBJET : Budget : Budget primitif 2026 - Amortissements

Le **2 février 2026 à 18h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Office de Tourisme au Mont-Dore, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : **15 janvier 2026**

Nombre de conseillers : En exercice : **20** – Présents : **11** – Pouvoirs : **0** - Votants : **11**

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Dominique ALAMARGOT, Stéphane CREGUT, Jean-Michel FALGOUX, Bertrand GOIMARD, François GORY, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Jacques PERRON, Pierre SIMON, Henri VALETTE.

Excusés : Alphonse BELLONTE, Joffrey CHALAPHY, François CONSTANTIN, Sébastien DUBOURG, Lionel GAY, Marylise GOIGOUX, Sébastien GOUTTEBEL, Marine - Alice POIZOT, Patrick SEBY.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

Sur préconisation du Service de Gestion Comptable, les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, par année civile entière. Les investissements de 2025 commenceront à être amortis en 2026.

Afin de se conformer aux instructions de la comptabilité publique, il est proposé au Conseil d'Administration d'appliquer pour les acquisitions 2025 les durées d'amortissement suivantes :

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Constructions, Habitations	30
L	Coffre-fort	5
L	Electroménager	5
L	Logiciels/site Internet	2
L	Matériel bureautique	3
L	Matériel informatique	3
L	Matériel vidéo	3
L	Matériel manutention	5
L	Mobilier	3
L	Pupitres, panneaux informations	3
L	Solution sauvegarde	5
L	Téléphonie	3
L	Véhicule d'occasion	3
L	Véhicule neuf	5

Les biens d'une valeur inférieure à 1 000 € sont amortis sur une durée de 1 an.

Le tableau des amortissements proposé pour 2026 est présenté en annexe.



Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer pour les acquisitions 2025 les durées d'amortissement telles qu'elles sont reprises ci-dessus et en annexe du budget primitif 2026.
- **PRECISE** que les biens d'une valeur inférieure à 1 000 € sont amortis sur une durée de 1 an.
- **ADOpte** le tableau des amortissements 2026 présenté en annexe.

Pour : 11 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dit,
Le Président, Jean-François CASSIER

Le Secrétaire de séance, Luc STELLY



Date de mise en ligne sur le site Internet pro.sancy.com : le 19/02/2026

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont- Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU SANCY – 4 bd Mirabeau– 63240 LE MONT-DORE
Tél : +33 (0)4 73 65 37 85 – E.mail : ot.sancy@sancy.com – Siret 44489730000034